



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vaccination contre la COVID-19 : Stratégie et organisation

Éléments pour la concertation

Jeudi 6 janvier 2021

Grands jalons du calendrier



Dès la semaine du 4 janvier : anticipation de l'étape 2 et ouverture des **~100 premiers centres de vaccinations** pour les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs pompiers de plus de 50 ans et / ou avec comorbidités



A partir du 11 janvier : objectif de **~300 centres de vaccination ouverts (200 supplémentaires)** à destination des professionnels mentionnés ci-dessus



A partir du 18 janvier : début de l'étape 2 et ouverture des centres de vaccination aux personnes âgées de plus de 75 ans puis des 65-74 ans

A partir du 25 janvier : objectif de **~ 600 centres de vaccination ouverts** aux personnes âgées de plus de 75 ans puis des 65-74 ans

Un principe de liberté d'organisation locale

- Des centres de vaccination pour les professionnels ciblés jusqu'au 20 janvier puis pour les personnes âgées de + de 75 ans
- Un objectif d'équilibre dans la répartition territoriale et d'ajustement des capacités des centres aux bassins de vie (**voir slide « repères pour le dimensionnement »**)
- Une liberté d'organisation locale pour établir ces centres et associer au maximum les professionnels de ville
- Une **association de toutes les parties prenantes** : représentants des collectivités territoriales, des établissements de santé publics et privés, des URPS et des ordres, des acteurs associatifs pouvant concourir aux opérations de vaccination, etc.
- Des initiatives locales pour repérer et accompagner les personnes âgées isolées et préparer leur vaccination.

Rappel sur les populations concernées avant le 20 janvier

- Les résidents volontaires en EHPAD et USLD.
- Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suites et de réadaptation.
- Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et petites unités de vie, y compris foyers de travailleurs migrants.
- Les personnes en situation de handicap vulnérables hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés.
- Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de publics vulnérables), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans et / ou des comorbidités.

À compter du 18 janvier : les personnes âgées de plus de 75 ans

Caractéristiques de l'approvisionnement des centres de vaccination



Des vaccins Pfizer/BioNTech très majoritairement d'ici mi-février, avant la montée en puissance des prochains vaccins - à l'arrivée des vaccins suivants, nécessité de bien cloisonner les circuits par sécurité au sein de mêmes centres ou de centres distincts



Approvisionnement en flux B pour les approvisionnements Pfizer/BioNTech des centres de vaccination



Des approvisionnements qui vont monter en puissance, corrélés aux volumes de population – de la visibilité sera donnée en fin de semaine département par département

Un parcours vaccinal simplifié

- ❑ **Au sein du centre, un parcours simplifié pour garantir à la fois la sécurité sanitaire et la garantie d'accès au vaccin à une large partie la population** : voir les lignes directrices pour la constitution des centres de vaccination.
- ❑ **Des centres faciles à identifier** : une liste diffusée aux professionnels de santé et du médico-social du territoire et aux collectivités ; des centres dotés d'un système de réservation en ligne et par téléphone, une carte nationale sur le site www.sante.fr alimentée au fur et à mesure et renvoyant vers un système de réservation.
- ❑ **Des invitations envoyées par l'assurance maladie** aux personnes âgées concernées par la deuxième phase pour leur signaler qu'ils sont éligibles et peuvent se tourner vers leur médecin ou chercher un centre sur le site www.sante.fr.

Annexes

Éléments de référence non prescriptifs pour la création des centres

Exemples de prérequis pour le centre de vaccination

- 1 **Local approprié à la vaccination** du grand public (accessibilité, sécurité...)
- 2 **Faisabilité / disponibilité** d'un réfrigérateur 2-8°C
- 3 Armé, en libre choix, par **des professionnels associant hôpital, ville, collectivités territoriales, associations**
- 5 Faisabilité d'accès à **internet et au système VAC-SI**

Exemples et chiffrage cible de vaccination de centres de vaccination

	Nombre d'effecteurs (Médecin + IDE)	Capacité vaccinale, # injections / semaine	Exemple
Petit centre	$(1 + 3) \times 2^1$	1300	<i>Centre de vaccination dans une maison de santé</i>
Centre moyen	$(2 + 8) \times 2^1$	3,500	<i>Centre de vaccination déjà existant</i>
Grand centre	$(2 + 18) \times 2^1$	7,800	<i>Centre situé dans un local type gymnase avec forte capacité de stockage</i>

1. 2 équipes pour un fonctionnement 2 x 6h

Détails des hypothèses

Type de centre et capacité vaccinale associée

Type de centre	Capacité par type de centre		Hypothèses de vaccination					Nombre de vaccination en un mois par centre
	Superficie	Personnel médical et non médical (médecin + IDE + secrétariat)	Nombre de jours disponibles par semaine	Nombre d'injections par heure par personne	Plage horaire dispo. par jour	Nombre d'injections / semaine par équipe	Nombre d'injections par vaccination	
Petit	< 150m2	1+3+1	6	6	2 x 6h	1300	2	4 600
Moyen	Entre 150 et 400m2	2+8+1	6	6	2 x 6h	3500	2	6 900
Grand	Plus de 400 m2	2+18+1	6	6	2 x 6h	7800	2	15 600